- d'approuver la convention d'occupation précaire pépinière numérique : « phase pépinière » avec la société F.L ENGINEERING, ayant son siège social 14 Boulevard de Blanqui à Roanne ;
- de préciser que cette convention d'occupation précaire pépinière numérique : « phase pépinière » concerne l'occupation du bureau n° 20 d'une surface de 40,81 m², situé au Numériparc, 27, rue Langénieux à Roanne ;
- d'indiquer que l'occupation est consentie exclusivement pour les activités d'ingénierie, de conduite de travaux en structure métallique, métallerie et menuiserie extérieure ;
- de dire que la convention prend effet le 8 octobre 2021 et se termine le 1er septembre 2023 inclus ;
- d'accorder, à la société F.L ENGINEERING, le bénéfice de différents services et prestations technologiques ;
- d'approuver la convention d'engagement de services et de prestations technologiques, avec la société F.L ENGINEERING :
- d'indiquer que le loyer du bureau et le prix des prestations sont fixés conformément à la grille tarifaire en vigueur.

N° DP 2021-328 du 7 octobre 2021 - Assainissement - Accord-cadre de travaux de renouvellement et extension des réseaux « Lot n°1 - travaux de renouvellement et extension des réseaux de forte technicité » - Marché subséquent de mise en séparatif du réseau d'assainissement, rue de Froideville sur la commune de la Pacaudière : Avenant n°1 au marché avec la société EUROVIA DALA - Agence LMTP Le Président décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché subséquent de mise en séparatif du réseau d'assainissement, rue de Froideville sur la commune de la Pacaudière, de l'accord-cadre de travaux de renouvellement et extension des réseaux « Lot n°1 « travaux de renouvellement et extension des réseaux de forte technicité », avec la société EUROVIA DALA agence LMTP,
- de préciser que cet avenant a pour objet l'augmentation du montant du marché de + 2 429, 60 € HT ;
- de préciser que cette modification porte le montant estimatif du marché à 159 449, 60 € HT, soit une augmentation de +1, 55 % par rapport au montant du marché initial ;
- de dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget « Assainissement ».

N° DP 2021-329 du 7 octobre 2021 - Service Solidarités - PLIE du Roannais - Facilitateur des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics - Convention cadre de coopération avec OPHEOR pour la mise en œuvre et le suivi des clauses d'insertion dans le cadre des marchés publics

Le Président décide :

- d'approuver la convention cadre de coopération à intervenir avec OPHEOR ;
- de préciser que cette convention de coopération a pour objet de fixer les règles de collaboration entre Roannais Agglomération et OPHEOR, dans le cadre de la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion relative à ses marchés publics.

N° DP 2021-330 du 7 octobre 2021 - Développement économique - Aéroport de Roanne - Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques entre la DSNA et Roannais Agglomération - Avenant n°1 Le Président décide :

- d'approuver l'avenant n° 1 au protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques, entre la Direction des Services de la Navigation Aérienne et Roannais Agglomération, gestionnaire de l'Aéroport de Roanne ;
- de préciser que ce protocole d'accord a pour objet l'ajout de la responsabilité des exploitants dans la diffusion des données du Global Reporting Format, GRF, et de définir les modalités de transmission des données relatives à l'état des surfaces de l'aire de mouvement sous le nouveau format des SNOWTAM.

N° DP 2021-331 du 7 octobre 2021 - Développement économique - Aéroport de Roanne - Convention de mise à disposition de solution logicielle pour la gestion des vols de drones - Société CLEARANCE Le Président décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition de solution logicielle pour la gestion des vols de drones sur l'espace aérien contrôlé de l'aérodrome de Roanne avec la société CLEARANCE, à titre expérimental, gratuitement et jusqu'au 31 décembre 2021.

## DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

## Bureau communautaire du 23 septembre 2021

N° DBC 2021-082 - Stratégies et ressources foncières - AEROPORT - Site aéroportuaire de Roanne Bâtiment à réhabiliter « Fox-Trot » : Convention d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire constitutive de droits réels avec la société SUPERBE AILE FORMATION

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :